

LA GESTION CONTRACTUELLE DES MARCHÉS PUBLICS

Informations

Durée 
1 jour soit 7 heures

Effectif 
De 3 à 10 personnes

Tarif 
Sur devis

Lieu 
Sur convention



Accessibilité : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous pour envisager les modalités d'adaptations.

Objectif

- Comprendre la gestion contractuelle des marchés publics.
- Assumer les obligations de l'entreprise.
- Avoir connaissance des bonnes pratiques et des pièges à éviter.

Publics visés

- Toutes personnes qui répond à un marché public ou qui en suit son exécution.

Prérequis

- L'apprenant vient avec un poste informatique équipé de la suite Office 2010 ou ultérieur, un lecteur PDF et un navigateur web à jour.
- **Prêt de matériel possible sur demande.**

Modalités d'évaluation

- **Formation basée sur des exercices.**
- Attestation d'assiduité établie à partir des feuilles d'émargement.

Méthodes pédagogiques

- Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et le formateur.
- Alternance d'apport théorique et mise en situation.
- Formation basée sur des exercices et des retours d'expériences.
- Évaluation des acquis à partir d'un quizz d'entrée/sortie.
- Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation.

Introduction

- La Signature, la notification et l'Ordre de Service
- Sous-traitant
- Co-traitant

Les pièces constitutives des marchés publics

- CCAG et CCAP
- Liste, priorité

La détermination du prix du marché

- Prix unitaires/prix forfaitaires
- Clauses incitatives
- Prix définitif et prix provisoire
- Prix ferme, actualisable, révisable
- Les avances

Les modifications du marché

- OS
- Avenants
- Décision de poursuivre

Délais d'exécution

- Définir un planning contractuel
- Prolongation des délais, ajournement des travaux
- Pénalités de retard

Variation de la masse des travaux

- Travaux supplémentaires, en moins-value, modificatifs
- Conséquence des variations, coûts et délai, décision de poursuivre
- Suivi du chantier

Assurer la traçabilité du déroulement du chantier

- Comptes rendus de chantier, courriers
- Situation
- DGD
- Constat et photos
- Validité des mails

Réception des travaux

- Opérations préalables
- Droit à la réception